

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

CNG  
Centre national de gestion

#### **Délibération n° 2019-01 du 6 mars 2019 adoptant le compte financier 2018 du Centre national de gestion et portant affectation du résultat 2018**

NOR : SSAN1930132X

Le conseil d'administration,

Vu le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière, notamment ses articles 8 (2°), 13 et 15;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 202 et 210 à 214;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes;

Vu le rapport présenté par l'agent comptable du Centre national de gestion, et notamment les comptes *pro forma* 2017 et 2018 intégrant les opérations de régularisation comptable 2017;

Vu le rapport présenté par la directrice générale du Centre national de gestion;

Après en avoir délibéré,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

111,8 ETPT en 2018 et 105,7 ETP au 31 décembre 2018, pour un plafond d'emplois de 114 ETPT;

40 153 471 € d'autorisations d'engagement, dont :

26 509 436 € de personnel;

13 258 560 € de fonctionnement;

385 475 € d'investissement;

41 616 723 € de crédits de paiement, dont :

26 509 436 € de personnel;

14 630 107 € de fonctionnement;

477 180 € d'investissement;

60 975 191 € de recettes;

19 358 468 € de solde budgétaire (excédent).

#### Article 2

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

44 508 586 € de variation de trésorerie;

13 066 768 € de résultat patrimonial (bénéfice);

14 049 052 € de capacité d'autofinancement;

13 693 176 € de variation de fonds de roulement.

#### Article 3

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 13 066 768 € en réserves.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Article 4

La directrice générale du Centre national de gestion est chargée de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité, à l'issue du délai d'un mois prévu au 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 13 du décret susvisé du 4 mai 2007.

Délibéré le 6 mars 2019.

Pour extrait certifié conforme.

*Le président du conseil d'administration,*  
PHILIPPE GEORGES